

14^{ème} Rallye Régional Mouzon-Frézelle

REGLEMENT PARTICULIER RALLYES

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 24 avril**

Ouverture des engagements : **Lundi 24 Avril**

Clôture des engagements : **Lundi 22 mai.**

Parution du road-book : **Samedi 3 juin**

Dates et heures des reconnaissances :

Samedi 3 juin de 9h à 12h et de 14h à 18h00

Vérification des documents et des voitures : **Samedi 3 juin de 15h00 à 20h00**

Heure de mise en parc ferme de départ : **Samedi 3 juin à l'issue des vérifications du concurrent.**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 3 juin à 19h00, mairie de Châtenois (88).**

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 3 juin à 20h30, mairie de Châtenois (88).**

Briefing écrit remis aux équipages lors des contrôles administratifs

Départ de : à **8h00, le dimanche 4 juin.**

Publication des résultats partiels : **Parc fermé (champ de foire).**

Arrivée à : **Châtenois (88) à partir de 15h45.**

Vérification finale : **Site des Garages Patrick Gilbert à Châtenois (88).**

Publication des résultats du rallye : **30 Min après l'arrivée du dernier concurrent à Châtenois (88).**

Remise des prix : **le Dimanche 4 juin, sur le podium d'arrivée parc fermé Châtenois (88).**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de Nancy, organise les 3 et 4 juin 2017, en qualité d'organisateur Administratif et technique le 14^{ème} rallye régional de Mouzon Frézelle.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue grand Est du Sport Automobile sous le n°15 en date du **16 mars 2017.**

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA numéro **R 275** en date du **16 mars 2017.**

Comité d'Organisation

Président : **Pascal MAIRE**

Membres : **Les membres de l'Asa Nancy.**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Asa Nancy 20 Grand rue 54280 SEICHAMPS.**

Téléphone : **09 75 33 63 02** Port. : **06 17 61 56 45** Fax : **03 83 21 19 35.**

Site internet. : www.asa-nancy.com Email. : asa.nancy@laposte.net

Permanence du Rallye : **Mairie de Châtenois (88).**

Lieu, date, horaire : **Mairie de Châtenois (88) pendant la durée de l'épreuve.**

Organisateur technique

Nom : **ASA NANCY.**

Adresse : **20 Grand rue, 54280 SEICHAMPS.**

1.1P. OFFICIELS

Président du collège	BUSSEREAU Bernard	15 03	03.06
Membres	CONDAMIN Claude LOUIS Elisabeth	122813 1287	03 14 03:13
Secrétaire du collège	PECCAUD Mimi	2309	03:14
Directeur de course	MADER Franck	87564	03 23
Directeur de course adjoint	SICHLER Jean-Jacques	17673	03.23
Adjoints à la Direction de course gestionnaires d'une ES au PC	ESLINGER Jean Marie SINGER Jean	168503 164561	03.08 03 08
Responsable Sécurité Véhicule AUTORITE	RAGOT Nicolas MAIRE Pascal	54187 3822	03.08 03 08
véhicule TRICOLORE	BLANQUIN Daniel GERARDIN Didier	11941 19652	03.08 03.08
Commissaire Technique Responsable	PROTOIS Gérard	1906	03.21
Commissaires Techniques	LORRAIN Michel DERCHE Denis GUIDE Dany TENA Emile	105082 33547 140992 124058	03.04 03.14 03 08 03 08
Directeur de course ES 1	OUDART Fabrice PERROT Christian	8912 12848	02 03 03 08
Directeur de course ES 2	ANGELMANN Alain MEY Jean Luc	214977 140695	03 04 03 08
Relations concurrents	DELLA TORRE André	15060	03:08
Responsable Informatique et Classement	PEUREUX Gérard	11719	03.05
Responsable des commissaires	CLAUDE David	221403	03.08
Voiture DAMIER	WAMBACH Jean BLANQUIN Francine	3030 1945	03.06 03 08
Responsables des parcs Regroupement	ROBERT Daniel HENRY Jean Michel	8103 15551	0314 0308
Médecins	WIEDENKELLER Michel EHLINGER Jean Claude	146262	03.12 03 04
Chronométrateurs	PEUREUX Odile GERMAIN Christian FRANCHI Françoise CARCHON Gérard	11716 12893 214894 21167	03 05 03 12 03 05 03 05

1.2P. ELIGIBILITE

Le Rallye Mouzon Frézelle compte pour la Coupe de France des rallyes 2017 **coefficients 2**, le Championnat de la Ligue Grand Est du Sport Automobile 2017 et le challenge Asa Nancy 2017.

1.3P. VERIFICATIONS

Administratives : Site des Garages Patrick Gilbert à Châtenois (88).

Samedi 3 juin de 15h00 à 19h45.

Les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Licences FFSA 2017
 - Permis de Conduire (sauf navigateur junior)
- (merci de joindre les photocopies de ces documents à votre demande d'engagement)

Techniques : Site des Garages Patrick Gilbert à Châtenois (88).

Samedi 3 juin de 15h15 à 20h00.

Les concurrents devront présenter leurs voitures et être en possession de la fiche d'homologation et du passeport technique.

Les concurrents engagés consulteront à partir du samedi 27 mai, l'heure de convocation aux vérifications sur le site www.asa-nancy.com aucune convocation sera envoyé par courrier

Les vérifications finales seront effectuées : **Site des Garages Patrick Gilbert à Châtenois (88).**

Prix de la main d'œuvre **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5 P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Les demandes d'engagement seront reçues dès la parution du présent règlement jusqu'au **Lundi 24 avril 2017 minuit** (cachet de la poste faisant foi) dûment complétée **accompagnée des droits d'engagement** à l'adresse ci-dessous :

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE NANCY
20 Grand rue
54280 SEICHAMPS
Téléphone : 09 75 33 63 02 Fax 03 83 21 19 35

3.1.6P. ANNULATION

L'asa Nancy se réserve le droit d'annuler le rallye si, à la date de clôture des engagements précisée au règlement, le nombre des demandes d'engagement est inférieur à 50% du nombre de voitures admises, ou si des circonstances majeures s'opposent au déroulement du rallye. Dans ce cas, l'Asa Nancy fera connaître sa décision aux intéressés par pli individuel.

3.1.7P REMBOURSEMENT

L'asa Nancy remboursera, avec réduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée.

La retenue sera :

- 30% pour les demandes reçus 8 jours et plus avant le rallye,
- 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 120 voitures.

Une liste d'attente pourra être créée.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 340 €.
- sans la publicité facultative des organisateurs : 680 €.
- **équipage complet asa Nancy : 320 €.**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.1.1P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURE ADMISES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

L'assistance est autorisée **uniquement** dans le parc d'assistance prévue à cet effet signalée dans le road book.

Important : une bâche sous chaque voiture de course et véhicule d'assistance est obligatoire dans le parc d'assistance

Ces bâches de (3x5m) seront résistantes aux hydrocarbures

Dans le parc d'assistance il est demandé obligatoirement aux concurrents :

- ❖ de ne pas piquer
- ❖ de tenir à proximité immédiate de l'emplacement de chaque voiture de course un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- ❖ de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

La pénalité pour défaut est de 200€.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES APPLICATION AU 8 JUIN 2012

Dans le cadre de l'application de a dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total : 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner.

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à droite du pare-brise (voir article 4.1.1.)

Pour tous les rallyes (sauf CFR Terre, CFR Tout-terrain et Finale) la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du présent règlement.

Les concurrents, dont les spécificités techniques figurant sur la fiche d'homologation de leur voiture ne permettraient pas de respecter les dispositions ci-dessus, seront autorisés à apposer la publicité sur la face avant de la voiture, de manière visible. Dans de cas, l'emplacement devra, au préalable, avoir été validé par le Commissaire en charge de la publicité ou le Commissaire Technique Responsable.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Mouzon Frézelle représente un parcours de **115.1 km**.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections**.

Il comporte **2 épreuves spéciales à parcourir 3 fois pour « La frézelle (5.1 km) » et 2 fois pour « Roncourt » (12.3 km)** d'une longueur totale de **39,9 km**.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire"

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.1P. ROAD-BOOK

Les road-book seront disponibles le :

Samedi 3 juin, de 8h à 15h au BAR DES SPORTS à Châtenois, ou, aux horaires des vérifications administratives au garage RENAULT à Châtenois.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le :

Samedi 3 juin de 8h à 12h00 et de 14h à 18h00.

Le nombre de passage en reconnaissance est limité à **3 maximums** et des contrôles seront effectués.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

Conforme au règlement standard FFSA.

7.5 EPREUVES SPECIALES

Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

Tout concurrent ne respectant pas le parcours imposé dans les chicanes (raccourci, éléments déplacés...) pourra être sanctionnée par le collège des commissaires sportifs.

ES 2 / 4 « Roncourt » : Cette ES se déroulera en boucle. Le départ sera donné en fonction du trafic. Tout concurrent n'effectuant pas le nombre de tours (2 tours) sera pénalisé de la façon suivante

- Si le concurrent effectue plus du nombre de tours imposés, ce sera le temps réalisé qui sera retenu.
 - Si le concurrent effectue un certain nombre de tours en moins, il sera pénalisé du plus mauvais temps réalisé normalement dans cette ES par le dernier concurrent augmenté d'une pénalité de 1 minute.
- Pour cette épreuve, les départs seront donnés par le directeur de l'épreuve, dans la minute prévue pour le départ. L'heure inscrite sur le carnet de bord est la référence pour le calcul de l'heure de pointage au CH suivant. Pour le calcul du temps de l'ES, il sera tenu compte de l'heure réelle de départ au 1/10^{ème}. Le secteur de liaison suivant tient compte de cette particularité.

7.5.17.4. Tout équipage est tenu d'informer au plus vite la Direction de Course de son abandon. Le fait, pour tout pilote ou équipage, de contrevenir à une ou plusieurs dispositions de l'article 7.5.17 pourra se voir pénaliser par le collège des commissaires sportifs

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Trois commissaires seront récompensés par tirage au sort.
Les prix en espèces suivants seront distribués :

Prix Cumulables

SCRATCH	1 ^{er}	320 €.	+ 1 coupe	
	2 ^{ème}	150 €.	+ 1 coupe	
	3 ^{ème}	75 €.	+ 1 coupe	
CLASSE	1 ^{er}	250 €	+ 1 coupe	(130 € moins de 4 partants)
	2 ^{ème}	140 €.	+ 1 coupe	(si 6 partants)
	3 ^{ème}	70 €	+ 1 coupe	(si 10 partants)
	4 ^{ème}	40 €.	+ 1 coupe	(si 15 partants)

100€ + 1 coupe au 1er Equipage Féminin

La remise des prix se déroulera le Dimanche 4 juin 2017 sur le podium

PLACE DU CHAMPS DE FOIRE

ASA NANCY

20 Grand rue 54280 SEICHAMPS

e mail : asa.nancy@laposte.net

TEL : 09 75 33 63 02 FAX : 03 83 21 19 35

www.asa-nancy.com